

REGLEMENT D'UTILISATION DE LA PISTE JOURNEES CLUBS

Discipline Générale

- La piste et tout le personnel de la piste sont placés sous la responsabilité du chef de piste, ce dernier a toute autorité pour faire respecter le règlement et les procédures d'interventions.
- Si un utilisateur ne respecte pas les dispositions du présent règlement ou compromet la sécurité sur la piste, il pourra être exclu du circuit par la direction du circuit.
- L'utilisateur devra informer chaque personne placée sous sa responsabilité des procédures et règlements du circuit.
- Une journée de club est une journée de roulage, pas un meeting de course. Gardez une distance de sécurité entre chaque véhicule : Poursuites, dépassements agressifs ou regroupements de véhicules en piste pour conduite en peloton seront sanctionnés par une neutralisation de la piste et l'exclusion pour la journée des personnes concernées.
- Les véhicules devront être équipés d'échappements avec silencieux répondant à la législation en vigueur sur les routes ouvertes au public. L'accès à la piste pourra être refusé à tout véhicule équipé d'un échappement libre ou ayant un niveau sonore trop élevé, et ce à la libre appréciation du chef de piste. Dans tous les cas tout véhicule dont le niveau sonore mesuré par l'ACO dépasse les 100 db, et ce quelque soit le régime moteur, se verra refuser l'accès à la piste.
- Un briefing obligatoire est programmé par les organisateurs, tout participant est tenu d'y assister avant de prendre la piste. S'il a manqué ce briefing, il devra se rendre auprès des organisateurs pour recevoir les consignes de sécurité avant de pouvoir prendre la piste.

Equipement des conducteurs et passagers

- Le port d'équipements est obligatoire : casque et vêtements longs (bras et jambes couverts, pantalons pour les femmes) pour les véhicules de série; combinaison, sous-vêtements, gants et bottines ignifugés homologués pour les voitures compétition. L'utilisation de la ceinture de sécurité est obligatoire.

Feux et Signalisation (voir plan de piste ci-joint pour localisation des feux)

- L'utilisateur s'engage à respecter les feux d'accès piste depuis la voie des stands :
 - **Feu rouge** = accès interdit à la Piste
 - **Feu vert** = piste ouverte
- L'utilisateur s'engage à respecter les feux de piste en vigueur sur le circuit :
 - **Feu vert** = piste libre
 - **Feu rouge** = Arrêt immédiat de la séance (retour au ralenti à la voie des stands)
 - **Feu Jaune clignotant** = Attention danger immédiat sur la piste, ralentir, ne pas doubler, préparez vous à changer de trajectoire

Comportement en piste – Sécurité

- Avant de prendre la piste tout utilisateur doit signer la décharge de responsabilité fournie par l'organisation.
- Les véhicules devront présenter toutes les garanties concernant leur état et leur bon fonctionnement. La direction de piste se réserve le droit de refuser l'accès de la piste à un véhicule ne présentant pas ces garanties. Les cabriolets sans arceau de sécurité ne sont pas admis.
- Le circuit se parcourt dans le sens des aiguilles d'une montre, l'utilisation de la marche arrière est interdite, sauf pour raison de sécurité.
- Un maximum de 2 personnes conducteur compris est autorisé à bord de chaque voiture.
- Si un utilisateur sort de la piste sur une zone de dégagement, il ne peut se repositionner en piste qu'après avoir pris la précaution de s'assurer qu'aucun autre utilisateur n'arrive. Dans tous les cas les véhicules en piste sont prioritaires.
- En cas de problème mécanique en piste immobilisez votre véhicule en zone sûre, hors piste et attendez le personnel de piste en restant dans le véhicule (sauf en cas de feu, fumée, etc.). En cas de sortie de route, si vous êtes dans l'impossibilité de reprendre la piste, attendez l'équipe de piste à bord de votre véhicule. Si le Véhicule est accidenté ou est dans une position dangereuse, quittez-le et attendez derrière le mur dans les voies de sécurité.
- La vitesse maximum dans la voie des stands est de 60 km/h.
- Il est strictement interdit de stocker ou de manipuler du carburant à l'intérieur des boxes.
- Dépassements : ils doivent être effectués uniquement dans les lignes droites. Le véhicule plus rapide seul change de ligne lors d'un dépassement, le véhicule doublé devra faciliter au maximum le dépassement.
- Les caméras ou appareils photos ne sont autorisés à bord des véhicules que s'ils sont fixés solidement, une vérification devra systématiquement être faite par les organisateurs.
- Il est strictement interdit de s'arrêter sur la piste sauf pour raison de sécurité évidente ou problème mécanique.

Règles générales

- Le club a nommé un interlocuteur qui sera l'unique interface entre les participants et le chef de piste.
- Toute dégradation des biens du circuit pourra entraîner des sanctions financières.
- L'accès à la voie des stands et aux voies de sécurité est réglementé (accès sur accord de la direction de piste). Il est strictement interdit de fumer dans les stands et sur la voie des stands. Les animaux, même tenus en laisse, sont interdits et devront rester enfermés dans un espace clos (véhicule, camion, etc).

Automobile Club de l'Ouest

Le Mans Circuits – Le Mans Driver – Circuit des « 24 Heures » – 72019 Le Mans cedex 2 – France

Tel : (+33) 02 43 40 24 30 - Fax (+33) 02 43 40 24 35

piste : lemanscircuits@lemans.org – Ecole Auto : lemansdriver@lemans.org – Ecole Moto : lemansmotodriver@lemans.org